

M. Claude Miqueu
10 Rue d' Orgemont
60500 Chantilly

Chantilly, le 26 JUIN 2010

à

Monsieur le Préfet de l'Oise

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'enquête publique relatif à la demande présentée par la société PCM Chimie, en vue de régulariser la situation administrative des activités exercées sur le site de Le Crocq.

Ce dossier comprend :

- Le Registre d'Enquête Publique
- Le Rapport et les Conclusions du Commissaire Enquêteur
- Les documents annexés
 - Les publicités dans la presse et les affichages en mairie (Annexe 1)
 - Les lettres et documents joints au registre d'enquête (Annexe 2)
 - Le mémoire en réponse de PCM Chimie (Annexe 3)

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux

Le Commissaire Enquêteur



Claude Miqueu

Rapport du Commissaire Enquêteur

Demande de régularisation de situation administrative des activités
de la société PCM Chimie sur le site de Le Crocq.
Enquête Publique du 29 avril 2010 au 29 mai 2010

I. Présentation de l'Enquête Publique

I.1. Organisation de l'enquête publique :

< Conformément aux dispositions du code de l'environnement, notamment du livre V (ICPE) du livre Ier (information et participation des citoyens, protection l'environnement)
< Vu la demande de la société PCM Chimie du 20 octobre 2008
< Vu l'étude d'impact, le rapport de l'inspecteur des installations classées du 27/10/2009.
< Vu la décision en date du 12/11/2009, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens qui a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête M. Claude Miqueu.

Par arrêté du 16 mars 2010, Monsieur le Préfet de l'Oise a ordonné la mise à l'enquête publique de la demande présentée par la société PCM Chimie et a fixé les dates d'enquête publique du 29 avril 2010 au 29 mai 2010.

I.2. Historique

La Société PCM Chimie, a été fondée le 21 janvier 1991 à St Ouen et commercialise des détergents, décapants et solvants ; la déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement a été faite à la Préfecture de Beauvais, le 27 septembre 1993.

La société a été transférée sur le site de Le Crocq, le 1^{er} janvier 1994.

L'augmentation des tonnages potentiels et l'évolution de la réglementation des Installations Classées amènent la société PCM à une régularisation de ses activités.

La demande d'autorisation d'exploiter est soumise à une enquête publique préalable.

I.3. Présentation de la demande d'autorisation d'exploiter

La capacité de production étant supérieure ou égale à 100 t/an, mais inférieure à 1000 t/an, les rubriques concernées dans la nomenclature des Etablissements Classés pour nécessiter une demande d'autorisation sont :

- < 253-b - Stockage de liquides inflammables
- < 170-2 - Fabrication de détergents

Le présent dossier est une régularisation de situation administrative.

1.4. Composition du dossier

Le dossier présenté en enquête publique comprend les pièces suivantes:

1. Généralités
2. Renseignements Généraux
3. Résumé non technique des études d'impact et de danger
4. Etude d'impact
5. Etude de danger
6. Notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel
7. Annexes

1.5. Démarches préalables

Avant le début d'enquête et après étude du dossier, le 13 avril 2010, j'ai visité le site et les installations de PCM Chimie et j'ai eu un premier entretien avec Madame Giacomi, gérante de la société PCM Chimie.

1.6. Information du public

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, des avis au public d'ouverture d'enquête ont été publiés dans les annonces légales de deux journaux locaux, avis paru dans :

- Le Parisien- Oise Matin le lundi 12 avril 2010
- Le Courrier Picard le mercredi 31 mars 2010

Par ailleurs le public a été informé par courrier municipal des jours et horaires de permanences du commissaire enquêteur en mairie de Le Crocq

Quinze jours avant le début d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis est resté affiché en mairie de Le Crocq.

Cet affichage a été constaté par mes soins :

Les copies de ces insertions dans les journaux ainsi que celles de l'affichage en mairie sont joints au dossier d'enquête publique (*Annexe1*)

1.7. Les Permanences

Les horaires et jours de permanence ont été choisis pour favoriser la venue du public à la mairie de Le Crocq

Je me suis tenu personnellement à la disposition du public à cette mairie :

- jeudi 29 avril 2010 de 9h à 12h
- mardi 4 mai 2010 de 9h à 12h
- mercredi 12 mai 2010 de 14h à 17h
- vendredi 21 mai 2010 de 9h à 12h
- samedi 29 mai 2010 de 14h à 17h

II. Dérroulement de l'Enquête Publique

Le registre d'enquête a été ouvert par mes soins à l'ouverture de l'enquête le 29 avril 2010

Après m'être assuré que l'avis d'enquête était bien affiché sur les panneaux administratifs de la commune de Le Crocq et sur le site, j'ai apposé mon visa sur :

- le dossier d'enquête
- l'avis d'enquête publique
- l'arrêté préfectoral
- la publicité dans la presse

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 29 avril 2010 au 29 mai 2010 inclus, période durant laquelle les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par mes soins, sont restés déposés à la mairie de Le Crocq, où les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

II.1. Observations enregistrées

Au cours de mes permanences, j'ai reçu la visite de plusieurs personnes venues se renseigner sur le dossier et qui n'ont pas fait d'observations.

Il y a eu 20 observations consignées sur le registre (R1 à R 20) ; j'ai reçu par ailleurs de la mairie de Le Crocq 6 lettres (L1 à L6)

A l'issue de l'enquête, le registre a été clos et signé par moi-même.

Les observations sont les suivantes :

II.1.1 Observations enregistrées :

R1 M. M. David Violette indique qu'en février 2009 un débit important de liquide bleu se déversait de l'usine dans la rue principale ; l'usine semble mal entretenue et pas sécurisée

R2 Mme Renée Bytabier Les élus du Crocq doivent exiger que toutes les mesures concernant la sécurité et le respect de l'environnement soient prises par l'usine.

R3 Mme Françoise Vaconsin indique un manque d'information des activités de PCM

R4 M. Thierry Germe indique un manque de compétence industrielle de PCM et de risques pour la commune (école, captage d'eau et terrain de jeux)

R5 M. Thierry Raoul

R6 M. Hervé Otin

R7 Mme Nathalie Germe

R8 Mme Corinne Longuépée

R9 M. Michel Causin

- R10 M. Antoine Lurois
R11 M. et Mme Lantinier
R12 M. et Mme Vignard
R14 M. Jean Louis Leveau
R15 M. Michel Valcke
R16 M. Frédéric Baumer

sont inquiets des risques que peut faire courir PCM à la commune de Le Crocq et demandent des contrôles réglementaires communiqués aux services communaux. Le mur de clôture est-il, les empilements de palettes sont-ils à hauteur réglementaires ?

R13 M. Fernand Berton travaille à PCM, a participé aux travaux d'amélioration et souhaite demeurer à PCM car il n'y a pas d'autres entreprises alentour...

R17 M. J. P. Grévin (Maire de Le Crocq) rappelle les incidents :

- 1994 : incendie de palettes
- 1996 : nuage de produits toxiques et végétation détruite
- 2008 : fuite de produit bleu dans le caniveau
- 2009 : fuite de fuel

Les murs et bardage de l'usine sont délabrés, cheminée et entrée usine trop petits ... les travaux ont été faits par des entreprises non qualifiées.

M. Grévin demande que les mesures de sécurité soient observées et contrôlées régulièrement.

R18 M. Gérard Péchin demande une information sur les contraintes et les risques dus à une telle usine pour les habitations actuelles et les futures constructions.

R19 M. Péchin (Directeur d'école) demande à la mairie un PCS (plan communal de sauvegarde) qui implique la mise en place par la préfecture d'un PPMS (plan particulier de mise en sûreté) alors qu'aucune information n'est donnée par PCM Chimie.

R20 M. Philippe Dimprie (conseiller municipal)

Rappelle le manque de clôture de l'entreprise et les 2 incidents déjà cités.

Les risques de dangers et de pollutions pour le voisinage (école, captage d'eau, terrain de sport...) nécessitent une mise en conformité et un plan de prévention pour cette usine

Visite de M. Sageot qui a travaillé pour PCM Chimie et indique que des travaux ont été faits et se poursuivent pour améliorer la sécurité et l'aspect général de l'établissement

II.1.2 Lettres et documents reçus (Annexe 2)

L1 à L5 Ensemble de documents mis au dossier d'enquête par la municipalité

- L1 : 2 Articles de presse du 10 et 24 juin 2009 de Oise Hebdo
- L2 : 35 Photos : 2 pollutions et photos de l'usine.
- L3 : 4 courriers de la Préfecture de l'Oise à la Mairie de Le Crocq des 15 février 2008, 14 mars 2008, 26 juin 2008 et 26 janvier 2009.
- L4 : 3 courriers de la Mairie de Le Crocq à la Préfecture de l'Oise de 30 janvier 2008, 21 janvier 2009 et 9 mai 2009
- L5 : 4 courriers entre Mairie de Le Crocq et PCM des 27 juin 2007, 28 août 2008,

8 octobre 2008 et 27 juillet 2009

L6 : Lettre de la SIAEP de Le Crocq à la Préfecture de l'Oise du 26 juin 2009

Indiquant que des écoulements bleuâtres provenant de PCM s'écoulent et peuvent menacer un captage d'eau potable situé à moins de 500m de cette entreprise et demandant que des prescriptions soient prises pour protéger l'environnement de l'usine

II.2. Analyse des observations et documents remis

L'ensemble des observations du registre d'enquête et des lettres et documents reçus reflète une inquiétude de la municipalité et des habitants de Le Crocq concernant les mesures de sécurité et des mesures de protection de l'environnement qui ne seraient pas suffisamment observées par PCM Chimie.

Sont cités les problèmes suivants :

- Sécurité : dangers représentés par les produits fabriqués
- Environnement : terrain de sport proche
- Usine mal tenue
- Aspect externe
- Captage d'eau proche
- Mise aux normes
- Contrôles réguliers

II.3. Demande de Mémoire en Réponse (ci-joint)

L'ensemble de ces questions a fait l'objet d'une demande de mémoire en réponse à PCM Chimie (Mme Giacomi) le 3 juin 2010.

Le mémoire en réponse m'est parvenu le 18 juin 2010

II.4. Mémoire en réponse (Annexe 3)

- Sécurité : dangers représentés par les produits fabriqués :

L'enquête publique actuelle doit assurer la conformité avec la réglementation des Etablissements Classés (étude d'impact, étude des dangers...)

- Environnement : terrain de sport proche :

Ce terrain a été installé en juillet 2007 par le maire de Le Crocq

- Usine mal tenue :

Tableau des dépenses en faveur de l'environnement : des améliorations sont en cours.

- Aspect externe :

Aménagements constants (photos annexe 3)

- Captage d'eau proche :

Usine hors périmètre des zones impliquées pour un captage, en conformité avec la réglementation.

- Mise aux normes :

L'enquête publique a justement pour objet la mise aux normes de l'établissement

- Contrôles réguliers non faits :

Les audits réglementaires sont à jour (visites, contrôles, formations)

Par ailleurs, réponses aux questions du registre :

- Déversement de liquides :

Produit bleu : colorant alimentaire déversé sur l'aire des gravats

Fioul : déversement accidentel provenant de la cuve de stockage (chauffage domestique)

Réponses faites à la DRIRE : dalle étanche installée, travaux aire gravats faits en juin 09

- Manque d'information :

information ouverte aux villageois et au conseil municipal sur les activités de l'usine

Usine non soumise au seuil Seveso et en accord avec la réglementation actuelle en ce qui concerne les risques et contraintes pour les habitations et activités actuelles

- Entrées : clôtures :

Le portail automatique actuel fait 8 m : l'ancien portail faisait 4m

Clôture en parpaing et grillage faite fin 2009, retardée par des demandes successives de rachats de terrains faites à la communauté de communes/

II.5. Analyse des réponses :

Le mémoire donne des réponses aux observations et aux incidents signalés en enquête publique et indique les améliorations faites et ce qui reste à faire pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité du site.

En ce qui concerne la sécurité et la protection de l'environnement, PCM Chimie sera conforme la réglementation des Etablissements Classés à la suite de cette enquête publique ; la vérification de l'application des prescriptions et les inspections seront à faire par l'administration, les règlements relatifs à la protection du captage d'eau devant être particulièrement surveillés.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, l'implantation d'une entreprise proche d'un centre communal n'est évidemment pas souhaitable ; mais l'historique de cette implantation nous a été donnée, ainsi que l'évolution de l'aspect du site, suite à cette implantation. Des progrès ont été réalisés mais beaucoup reste à faire si on veut intégrer harmonieusement cette entreprise située au centre du village.

Le Commissaire Enquêteur

Claude Miqueu

Conclusions du Commissaire Enquêteur

En conclusion, cette enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, examiné les plans joints, procédé à plusieurs reconnaissances sur le terrain, analysé les observations recueillies, donné mon avis et rencontré à plusieurs reprises la responsable de PCM Chimie Mme Giacomi ainsi que les membres du Conseil Municipal du Crocq et M. le Maire

Considérant

- que, sur le plan administratif, l'enquête publique est conforme aux règlements relatifs aux demandes d'autorisations d'Installations Classées.
- que, sur le plan sécurité, il est conforme aux règles de sécurité, mais que l'application des prescriptions et inspections doivent être mieux portées à la connaissance de la municipalité et des habitants du Crocq.
- que sur le plan environnemental, des efforts ont été accomplis par les responsables de PCM Chimie, mais que la situation de l'usine au centre d'un village nécessite d'améliorer son intégration paysagère.

Souhaitant

- qu'un suivi régulier des visites et inspections soit fait et porté à la connaissance de la municipalité du Crocq
- que des mesures complémentaires raisonnables en matière d'intégration paysagère soient faites par PCM Chimie, tenant compte de la proximité du centre du village.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** sur les dispositions du projet de régularisation de la situation administrative de la Société PCM Chimie sur le site du Crocq tel qu'il résulte des différentes pièces plans et documents contenus dans le dossier d'enquête publique présenté en Mairie du Crocq du 29 avril 2010 au 29 mai 2010 et dûment visés par mes soins.

Chantilly, le 26 juin 2010
Le Commissaire Enquêteur

Claude Miqueu

M. Claude Miqueu
10 Rue d' Orgemont
60500 Chantilly

Chantilly, le 26 JUIN 2010

à

Monsieur le Préfet de l'Oise

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'enquête publique relatif à la demande présentée par la société PCM Chimie, en vue de régulariser la situation administrative des activités exercées sur le site de Le Crocq.

Ce dossier comprend :

- Le Registre d'Enquête Publique
- Le Rapport et les Conclusions du Commissaire Enquêteur
- Les documents annexés
 - Les publicités dans la presse et les affichages en mairie (Annexe 1)
 - Les lettres et documents joints au registre d'enquête (Annexe 2)
 - Le mémoire en réponse de PCM Chimie (Annexe 3)

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux

Le Commissaire Enquêteur


Claude Miqueu

Rapport du Commissaire Enquêteur

Demande de régularisation de situation administrative des activités
de la société PCM Chimie sur le site de Le Crocq.
Enquête Publique du 29 avril 2010 au 29 mai 2010

I. Présentation de l'Enquête Publique

I.1. Organisation de l'enquête publique :

- < Conformément aux dispositions du code de l'environnement, notamment du livre V (ICPE) du livre Ier (information et participation des citoyens, protection l'environnement)
- < Vu la demande de la société PCM Chimie du 20 octobre 2008
- < Vu l'étude d'impact, le rapport de l'inspecteur des installations classées du 27/10/2009.
- < Vu la décision en date du 12/11/2009, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens qui a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête M. Claude Miqueu.

Par arrêté du 16 mars 2010, Monsieur le Préfet de l'Oise a ordonné la mise à l'enquête publique de la demande présentée par la société PCM Chimie et a fixé les dates d'enquête publique du 29 avril 2010 au 29 mai 2010.

I.2. Historique

La Société PCM Chimie, a été fondée le 21 janvier 1991 à St Ouen et commercialise des détergents, décapants et solvants : la déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement a été faite à la Préfecture de Beauvais, le 27 septembre 1993.

La société a été transférée sur le site de Le Crocq, le 1^{er} janvier 1994.

L'augmentation des tonnages potentiels et l'évolution de la réglementation des Installations Classées amènent la société PCM à une régularisation de ses activités.

La demande d'autorisation d'exploiter est soumise à une enquête publique préalable.

I.3. Présentation de la demande d'autorisation d'exploiter

La capacité de production étant supérieure ou égale à 100 t/an, mais inférieure à 1000 t/an, les rubriques concernées dans la nomenclature des Etablissements Classés pour nécessiter une demande d'autorisation sont :

- < 253-b - Stockage de liquides inflammables
- < 170-2 - Fabrication de détergents

Le présent dossier est une régularisation de situation administrative.

1.4. Composition du dossier

Le dossier présenté en enquête publique comprend les pièces suivantes:

1. Généralités
2. Renseignements Généraux
3. Résumé non technique des études d'impact et de danger
4. Etude d'impact
5. Etude de danger
6. Notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel
7. Annexes

1.5. Démarches préalables

Avant le début d'enquête et après étude du dossier, le 13 avril 2010, j'ai visité le site et les installations de PCM Chimie et j'ai eu un premier entretien avec Madame Giacomi, gérante de la société PCM Chimie.

1.6. Information du public

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, des avis au public d'ouverture d'enquête ont été publiés dans les annonces légales de deux journaux locaux, avis paru dans :

- Le Parisien- Oise Matin le lundi 12 avril 2010
- Le Courrier Picard le mercredi 31 mars 2010

Par ailleurs le public a été informé par courrier municipal des jours et horaires de permanences du commissaire enquêteur en mairie de Le Crocq

Quinze jours avant le début d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis est resté affiché en mairie de Le Crocq .

Cet affichage a été constaté par mes soins :

Les copies de ces insertions dans les journaux ainsi que celles de l'affichage en mairie sont joints au dossier d'enquête publique (*Annexe1*)

1.7. Les Permanences

Les horaires et jours de permanence ont été choisis pour favoriser la venue du public à la mairie de Le Crocq

Je me suis tenu personnellement à la disposition du public à cette mairie :

- jeudi 29 avril 2010 de 9h à 12h
- mardi 4 mai 2010 de 9h à 12h
- mercredi 12 mai 2010 de 14h à 17h
- vendredi 21 mai 2010 de 9h à 12h
- samedi 29 mai 2010 de 14h à 17h

II. Déroulement de l'Enquête Publique

Le registre d'enquête a été ouvert par mes soins à l'ouverture de l'enquête le 29 avril 2010

Après m'être assuré que l'avis d'enquête était bien affiché sur les panneaux administratifs de la commune de Le Crocq et sur le site, j'ai apposé mon visa sur :

- le dossier d'enquête
- l'avis d'enquête publique
- l'arrêté préfectoral
- la publicité dans la presse

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 29 avril 2010 au 29 mai 2010 inclus, période durant laquelle les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par mes soins, sont restés déposés à la mairie de Le Crocq, où les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

II.1. Observations enregistrées

Au cours de mes permanences, j'ai reçu la visite de plusieurs personnes venues se renseigner sur le dossier et qui n'ont pas fait d'observations.

Il y a eu 20 observations consignées sur le registre (R1 à R 20): j'ai reçu par ailleurs de la mairie de Le Crocq 6 lettres (L1 à L6)

A l'issue de l'enquête, le registre a été clos et signé par moi-même.

Les observations sont les suivantes :

II.1.1 Observations enregistrées :

R1 M. M. David Violette indique qu'en février 2009 un débit important de liquide bleu se déversait de l'usine dans la rue principale ; l'usine semble mal entretenue et pas sécurisée

R2 Mme Renée Bytebier Les élus du Crocq doivent exiger que toutes les mesures concernant la sécurité et le respect de l'environnement soient prises par l'usine.

R3 Mme Françoise Vaconsin indique un manque d'information des activités de PCM

R4 M. Thierry Germe indique un manque de compétence industrielle de PCM et de risques pour la commune (école, captage d'eau et terrain de jeux)

R5 M. Thierry Raoul

R6 M. Hervé Otin

R7 Mme Nathalie Germe

R8 Mme Corinne Longuépée

R9 M. Michel Causin

R10 M. Antoine Lurois
R11 M. et Mme Lantinier
R12 M. et Mme Vignard
R14 M. Jean Louis Leveau
R15 M. Michel Valcke
R16 M. Frédéric Baumer

sont inquiets des risques que peut faire courir PCM à la commune de Le Crocq et demandent des contrôles réglementaires communiqués aux services communaux. Le mur de clôture est-il, les empilements de palettes sont-ils à hauteur réglementaires ?

R13 M. Fernand Berton travaille à PCM, a participé aux travaux d'amélioration et souhaite demeurer à PCM car il n'y a pas d'autres entreprises alentour....

R17 M. J. P. Grévin (Maire de Le Crocq) rappelle les incidents :

- 1994 : incendie de palettes
- 1996 : nuage de produits toxiques et végétation détruite
- 2008 : fuite de produit bleu dans le caniveau
- 2009 : fuite de fuel

Les murs et bardage de l'usine sont délabrés, cheminée et entrée usine trop petits ... les travaux ont été faits par des entreprises non qualifiées.

M. Grévin demande que les mesures de sécurité soient observées et contrôlées régulièrement.

R18 M. Gérard Péchin demande une information sur les contraintes et les risques dus à une telle usine pour les habitations actuelles et les futures constructions.

R19 M. Péchin (Directeur d'école) demande à la mairie un PCS (plan communal de sauvegarde) qui implique la mise en place par la préfecture d'un PPMS (plan particulier de mise en sûreté) alors qu'aucune information n'est donnée par PCM Chimie.

R20 M. Philippe Dimpre (conseiller municipal)

Rappelle le manque de clôture de l'entreprise et les 2 incidents déjà cités.

Les risques de dangers et de pollutions pour le voisinage (école, captage d'eau, terrain de sport...) nécessitent une mise en conformité et un plan de prévention pour cette usine

Visite de M. Sageot qui a travaillé pour PCM Chimie et indique que des travaux ont été faits et se poursuivent pour améliorer la sécurité et l'aspect général de l'établissement

II.1.2 Lettres et documents reçus (Annexe 2)

L1 à L5 Ensemble de documents mis au dossier d'enquête par la municipalité

- L1 : 2 Articles de presse du 10 et 24 juin 2009 de Oise Hebdo
- L2 : 35 Photos : 2 pollutions et photos de l'usine.
- L3 : 4 courriers de la Préfecture de l'Oise à la Mairie de Le Crocq des 15 février 2008, 14 mars 2008, 26 juin 2008 et 26 janvier 2009.
- L4 : 3 courriers de la Mairie de Le Crocq à la Préfecture de l'Oise de 30 janvier 2008, 21 janvier 2009 et 9 mai 2009
- L5 : 4 courriers entre Mairie de Le Crocq et PCM des 27 juin 2007, 28 août 2008,

8 octobre 2008 et 27 juillet 2009

L6 : Lettre de la SIAEP de Le Crocq à la Préfecture de l'Oise du 26 juin 2009

Indiquant que des écoulements bleuâtres provenant de PCM s'écoulent et peuvent menacer un captage d'eau potable situé à moins de 500m de cette entreprise et demandant que des prescriptions soient prises pour protéger l'environnement de l'usine.

II.2. Analyse des observations et documents remis

L'ensemble des observations du registre d'enquête et des lettres et documents reçus reflète une inquiétude de la municipalité et des habitants de Le Crocq concernant les mesures de sécurité et des mesures de protection de l'environnement qui ne seraient pas suffisamment observées par PCM Chimie.

Sont cités les problèmes suivants :

- Sécurité : dangers représentés par les produits fabriqués
- Environnement : terrain de sport proche
- Usine mal tenue
- Aspect externe
- Captage d'eau proche
- Mise aux normes
- Contrôles réguliers

II.3. Demande de Mémoire en Réponse (ci-joint)

L'ensemble de ces questions a fait l'objet d'une demande de mémoire en réponse à PCM Chimie (Mme Giacomi) le 3 juin 2010.

Le mémoire en réponse m'est parvenu le 18 juin 2010

II.4. Mémoire en réponse (Annexe 3)

- Sécurité : dangers représentés par les produits fabriqués :

L'enquête publique actuelle doit assurer la conformité avec la réglementation des Etablissements Classés (étude d'impact, étude des dangers...)

- Environnement : terrain de sport proche :

Ce terrain a été installé en juillet 2007 par le maire de Le Crocq

- Usine mal tenue :

Tableau des dépenses en faveur de l'environnement : des améliorations sont en cours.

- Aspect externe :

Aménagements constants (photos annexe 3)

- Captage d'eau proche :

Usine hors périmètre des zones impliquées pour un captage, en conformité avec la réglementation.

- Mise aux normes :

L'enquête publique a justement pour objet la mise aux normes de l'établissement

- Contrôles réguliers non faits :

Les audits réglementaires sont à jour (visites, contrôles, formations)

Par ailleurs, réponses aux questions du registre :

- Déversement de liquides :

Produit bleu : colorant alimentaire déversé sur l'aire des gravats

Fioul : déversement accidentel provenant de la cuve de stockage (chauffage domestique)

Réponses faites à la DRIRE : dalle étanche installée, travaux aire gravats faits en juin 09

- Manque d'information :

Information ouverte aux villageois et au conseil municipal sur les activités de l'usine

Usine non soumise au seuil Seveso et en accord avec la réglementation actuelle en ce qui concerne les risques et contraintes pour les habitations et activités actuelles

- Entrées : clôtures :

Le portail automatique actuel fait 8 m ; l'ancien portail faisait 4m

Clôture en parpaing et grillage faite fin 2009, retardée par des demandes successives de rachats de terrains faites à la communauté de communes/

II.5. Analyse des réponses :

Le mémoire donne des réponses aux observations et aux incidents signalés en enquête publique et indique les améliorations faites et ce qui reste à faire pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité du site.

En ce qui concerne la sécurité et la protection de l'environnement, PCM Chimie sera conforme la réglementation des Etablissements Classés à la suite de cette enquête publique ; la vérification de l'application des prescriptions et les inspections seront à faire par l'administration, les règlements relatifs à la protection du captage d'eau devant être particulièrement surveillés.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, l'implantation d'une entreprise proche d'un centre communal n'est évidemment pas souhaitable ; mais l'historique de cette implantation nous a été donnée, ainsi que l'évolution de l'aspect du site, suite à cette implantation. Des progrès ont été réalisés mais beaucoup reste à faire si on veut intégrer harmonieusement cette entreprise située au centre du village.

Le Commissaire Enquêteur

Claude Miqueu

Conclusions du Commissaire Enquêteur

En conclusion, cette enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, examiné les plans joints, procédé à plusieurs reconnaissances sur le terrain, analysé les observations recueillies, donné mon avis et rencontré à plusieurs reprises la responsable de PCM Chimie Mme Giacomini ainsi que les membres du Conseil Municipal du Crocq et M. le Maire

Considérant

- que, sur le plan administratif, l'enquête publique est conforme aux règlements relatifs aux demandes d'autorisations d'Installations Classées.
- que, sur le plan sécurité, il est conforme aux règles de sécurité, mais que l'application des prescriptions et inspections doivent être mieux portées à la connaissance de la municipalité et des habitants du Crocq.
- que sur le plan environnemental, des efforts ont été accomplis par les responsables de PCM Chimie, mais que la situation de l'usine au centre d'un village nécessite d'améliorer son intégration paysagère.

Souhaitant

- qu'un suivi régulier des visites et inspections soit fait et porté à la connaissance de la municipalité du Crocq
- que des mesures complémentaires raisonnables en matière d'intégration paysagère soient faites par PCM Chimie, tenant compte de la proximité du centre du village.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** sur les dispositions du projet de régularisation de la situation administrative de la Société PCM Chimie sur le site du Crocq tel qu'il résulte des différents plans et documents contenus dans le dossier d'enquête publique présenté en Mairie du Crocq du 29 avril 2010 au 29 mai 2010 et dûment visés par mes soins.

Chantilly, le 26 juin 2010
Le Commissaire Enquêteur

Claude Miqueu

Chantilly, mercredi 3 juin 2010

M. Claude Miqueu
10 rue d'Orgemont
60500 Chantilly

Commissaire Enquêteur

à

PCM Chimie , Le Crocq

- Enquête Publique, PCM Le Crocq
- Demande de mémoire en réponse

Madame Giacomi ,

L'ensemble des observations du registre d'enquête et des lettres ci jointes reflète une inquiétude des habitants de Le Crocq concernant les mesures de sécurité et des mesures de protection de l'environnement qui ne seraient pas suffisamment observées par PCM Chimie.

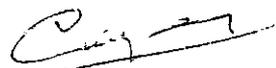
Sont cités les problèmes suivants :

- Sécurité : dangers représentés par les produits fabriqués
- Environnement : terrain de sport proche
- Usine mal tenue
- Aspect externe
- Captage d'eau proche
- Mise aux normes
- Contrôles réguliers non faits

Vous trouverez ci-joint une première analyse des observations émises durant l'enquête publique.

Pour cet ensemble de questions et d'inquiétudes concernant la sécurité et la protection de l'environnement de l'usine PCM du Crocq, je vous demande, Madame, de bien vouloir m'adresser, dans un délai de douze jours, au plus tard le 18 juin 2010, un mémoire en réponse qui indique les mesures déjà prises et les mesures que vous envisagez dans votre établissement de Le Crocq.

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



M. Claude Miqueu